



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0775 du 01/09/2018

Délégation de signature du 1^{er} septembre 2018

DELEGATION DE SIGNATURE
SERVICE A COMPETENCE NATIONALE IMPOTS SERVICE

Direction Impôts Service (DIS)

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de ressources humaines et budgétaires.
Services directionnels du Service à compétence nationale Impôts Service.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-18-0563 du 01/02/2018

L'administrateur général des finances publiques, directeur du Service à compétence nationale Impôts Service,
Vu l'arrêté du 10 juin 2003 portant création du Service à compétence nationale Impôts Service ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2005 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'un ordonnateur secondaire à compétence nationale au service dénommé « Impôts Service »,

Vu le décret n° 2009-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant promotion de M. Hubert GIRARD au corps d'administrateur général des finances publiques et affectation dans les fonctions de directeur du SCN Impôts Service ;

Vu l'avenant du 12 juin 2012 à la convention de gestion du 3 janvier 2011 entre la Direction Impôts Service (DIS) et la Direction des Résidents Étrangers et des Services Généraux (DRESG) relatif à la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant des programmes 156, 309, 723 et 218 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la convention de délégation de gestion du 13 octobre 2017 entre le SCN Impôts Service (SCNIS) et le SCN Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH) ;

Vu la convention de délégation de gestion du 28 décembre 2017 entre le SCN Impôts Service (SCNIS) et la Direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Décide :

Article 1

Délégation générale de signature organisant la continuité de service en cas d'absence du directeur du SCN Impôts Service, est donnée à :

- Mme Marie-Christel GENIN, administratrice des finances publiques adjointe, directrice adjointe ;
- M. Philippe LE JEUNE, inspecteur principal des finances publiques, responsable local de la formation ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de :

- signer, seuls, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ;
- de recevoir les crédits des programmes 156 (BOP Central DGFIP – UO CFIP DIS), 723 et 218.

Article 2

Délégation de signature en matière de dépenses et de marchés publics, est donnée à :

- Mme Marie-Christel GENIN, administratrice des finances publiques adjointe, directrice adjointe, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Impôts Service ainsi qu'en matière de marchés publics ;

- M. Philippe LE JEUNE, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Impôts Service ainsi qu'en matière de marchés publics ;

- Mme Myriam BROCARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Impôts Service ainsi qu'en matière de marchés publics ;

- M. Thierry CHANTEUR, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Impôts Service à hauteur de 15 000 € HT ;

- Mme Typhaine MOLLIEUX-FREY, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Impôts Service à hauteur de 15 000 € HT ;

- M. Romain BESSEICHE, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Impôts Service à hauteur de 15 000 € HT ;

- Mme Eloïse OGER, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Impôts Service à hauteur de 15 000 € HT.

Article 3

Délégation de signature à l'effet de valider, de façon électronique dans le progiciel comptable intégré Chorus pour les programmes budgétaires mentionnés à l'article 1, est donnée à :

- M. Thierry CHANTEUR, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Typhaine MOLLIEUX-FREY, inspectrice des finances publiques ;
- M. Romain BESSEICHE, inspecteur des finances publiques.

Article 4

Délégation de signature en matière de gestion des ressources humaines à l'effet de signer les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs ou d'indemnités, est donnée à :

- Mme Marie-Christel GENIN, administratrice des finances publiques adjointe, directrice adjointe ;
- M. Philippe LE JEUNE, inspecteur principal des finances publiques ;
- M. Romain BESSEICHE, inspecteur des finances publiques.

Article 5

Délégation de signature pour le rôle de contrôleur-valideur dans chorus DT, est donnée à :

- Mme Marie-Christel GENIN, administratrice des finances publiques adjointe, directrice adjointe ;
- M. Philippe LE JEUNE, inspecteur principal des finances publiques ;
- Mme Clothilde DESBUISSON-SMAGGHE, inspectrice principale des finances publiques ;
- Mme Florence PERRIN, inspectrice principale des finances publiques ;
- M. Cyrille MARTY, inspecteur principal des finances publiques ;
- M. Philippe PULCIAN, inspecteur divisionnaire des finances publiques ;
- Mme Nathalie GUEGANO, inspecteur divisionnaire des finances publiques ;
- M. Jean-Yves ROUSSEL, inspecteur divisionnaire des finances publiques ;
- Mme Typhaine MOLLIEUX-FREY, inspectrice des finances publiques.

Article 6

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL
DES FINANCES PUBLIQUES

HUBERT GIRARD